

**Commune Déléguée de Courcouronnes**

# **AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DELEGUEE DE COURCOURONNES**

## **DU 16 SEPTEMBRE 2019 AU 18 OCTOBRE 2019**

Le public est informé qu'en application des Codes de l'Environnement et de l'Urbanisme le projet de modification n°1 du PLU de LA Commune Déléguée de Courcouronnes est soumis à enquête publique du 16 SEPTEMBRE 2019 au 18 OCTOBRE 2019.

### **Objet de l'enquête publique :**

L'enquête publique a pour objet la consultation sur le projet de modification n°1 du PLU de la Commune Déléguée de Courcouronnes.

Toute information peut être obtenue auprès de la Direction de l'Urbanisme et Affaires Foncières au n°01 69 36 66 10.

Lieu : l'enquête publique aura lieu à la Mairie annexe Courcouronnes Centre - Direction de l'Urbanisme et Affaires Foncières - 2 rue Paul Puech - 91080 EVRY-COURCOURONNES. Un dossier d'enquête publique comportant notamment les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées est tenu à disposition du public.

Le Commissaire Enquêteur assurera ses permanences (salle des Elus) les :

- Lundi 16 septembre 2019 de 9h à 12h
- Jeudi 03 octobre 2019 de 14h à 17h
- Vendredi 18 octobre 2019 de 9h à 12h

Un registre est tenu à disposition du public du 16 septembre 2019 au 18 octobre 2019 :

- Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Vendredi de 8h30 à 12h

Le public pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre, soit les adresser en Mairie à Mr le Commissaire Enquêteur, soit sur le site Internet sur l'adresse mail [enquetepublique@evrycourcouronnes.fr](mailto:enquetepublique@evrycourcouronnes.fr) à l'attention du Commissaire Enquêteur. Le dossier est consultable et téléchargeable sur le site Internet de la ville.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront mis à disposition du Commissaire Enquêteur signés et clos par lui.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront transmis à Mr le Maire d'Evry-Courcouronnes ainsi qu'à Mme La Maire Déléguée d'Evry, dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête.

Ils seront tenus à disposition du public pendant un an à l'Hôtel de ville d'Evry-Courcouronnes et à la Direction de l'Urbanisme et Affaires Foncières à la Mairie annexe Courcouronnes Centre - 2, rue Paul Puech - Courcouronnes - 91080 Evry-Courcouronnes, et sur le site Internet.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leur frais.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur transmis au Maire d'Evry-Courcouronnes et au Maire Déléguée d'Evry seront soumis au Conseil Municipal d'Evry-Courcouronnes qui prendra ses décisions.